



DECEMBRE 2025, NUMÉRO 12

EDITORIAL

Entre espoirs et réalités : ma première année au conseil communal

Lorsque j'ai accepté de rejoindre des amis en politique pour former le groupe Gérer+, c'était avec une envie simple et sincère : voir mon village et ma Commune s'épanouir, se développer harmonieusement et préserver leur caractère rural. Mon engagement était fort, porté par beaucoup d'ambition, de motivation et de détermination.

Le mois d'octobre 2024, celui des élections, a apporté son lot de surprises.

La première fut positive : 399 Habaysiennes et Habaysiens m'ont accordé leur confiance. Je les en remercie chaleureusement. Cette confiance m'a permis de devenir conseiller communal, un rôle que je veux assumer avec sérieux et respect malgré ma modique connaissance dans le domaine. Déjà, j'avoue que sans l'aide, le soutien et toutes les connaissances partagées des « anciens » du groupe, cela me serait difficile de progresser.

La seconde surprise fut plus amère : le résultat global de notre groupe. Sept élus, mais dans la minorité. Une déception profonde, difficile à accepter, tant les espoirs étaient grands. Comme beaucoup de membres de Gérer+, il m'a fallu du temps pour analyser ce choix majoritaire, le comprendre et, finalement, l'accepter.

(suite page 2)

CONSEIL COMMUNAL DU 16/12/2025

Ce 16 décembre 2025 a eu lieu un conseil communal. Il y avait 38 points en séance publique dont le budget 2026 de la Commune et du CPAS.

Pour rappel, vous pouvez consulter l'ordre du jour du conseil communal sur le site internet de la Commune :

<https://www.deliberations.be/habay/publications/odj-conseil-communal-du-17-decembre-2025>

Vous découvrirez, au fil de la lecture de ce numéro, différentes photos du sapin de Noël des 10 villages de la Commune et en première page nous commençons par Marbehan.



Cependant, rapidement, l'envie d'agir a repris le dessus. Dans un contexte différent, certes, mais avec la même volonté : construire, collaborer avec la majorité lorsque cela est possible, pointer les dysfonctionnements quand c'est nécessaire et, surtout, proposer des solutions dans l'intérêt général.



Au fil des semaines et des conseils communaux, je dois malgré tout reconnaître ma déception. Les avancées me paraissent limitées : la dynamique majoritaire n'est pas celle annoncée et certaines décisions ne reflètent pas nos analyses et propositions, malgré le travail considérable fourni. Quand je dis considérable, le mot n'est pas faible.

Nous préparons rigoureusement chaque point des conseils communaux, informons les habitants par notre journal, écoutons et répondons à leurs demandes, participons activement aux réunions liées à nos mandats,... Et malgré cela, en position minoritaire, il reste difficile d'atteindre les résultats escomptés.

Heureusement, cette première année m'a également apporté des éléments positifs. Grâce à l'expérience et au partage de nos membres plus aguerris mais aussi avec l'aide des nouveaux autres élus du groupe, j'ai progressivement découvert le fonctionnement complexe de la Commune. Un apprentissage essentiel si je veux, dans les années à venir, gagner en efficacité et en pertinence. Mes engagements au sein de diverses ASBL locales m'ont également permis de mieux comprendre la richesse et la diversité de notre tissu communal : le centre culturel, la Maison du tourisme, le Parc naturel, la commission de l'accueil et du temps libre, l'agence de développement local... Autant de lieux où j'ai rencontré des personnes passionnées, investies et profondément attachées au bien-être de nos citoyens.



C'est fort de ces rencontres, de ces apprentissages et de cette énergie collective que je poursuis aujourd'hui mon engagement politique communal.

En cette fin d'année, je souhaite enfin adresser, au nom du groupe Gérer+, mes meilleurs vœux à toutes et tous pour l'année 2026. Qu'elle soit riche en petits bonheurs quotidiens, en projets porteurs de sens et en moments de partage au service de notre commune et de ses habitants.

Budget 2026

Avant toute chose, nous souhaitons remercier le service des Finances pour le travail réalisé dans un contexte budgétaire objectivement complexe, et plus particulièrement Pascale, pour sa disponibilité et sa précision.

Cela étant dit, nous ne pouvons pas partager l'analyse qui nous a été présentée par le Collège. On tente de nous expliquer que la situation financière de la Commune est saine. Or, les chiffres montrent l'inverse.



La majorité communale met en avant un résultat global positif de 1.560.000€ basé sur des recettes totales de 20.800.000€ et des dépenses de 19.240.000€.

Ce n'est pas le résultat global qui compte, mais celui de l'exercice propre et ce raisonnement masque une réalité essentielle : notre situation financière se dégrade !

A l'exercice 2026, les chiffres sont clairs :

17.970.000€ de recettes,

19.220.000€ de dépenses,

ce qui représente un déficit réel d'environ 1.250.000€.

Pour masquer ce déficit, on utilise massivement les provisions constituées par les majorités précédentes, à hauteur de 1.438.000€ en 2026, sur un total de 1.850.000€ disponibles. Autrement dit, on comble le trou d'aujourd'hui en vidant les réserves, sans régler le problème structurel.

Le Directeur Financier a d'ailleurs indiqué dans sa note : "L'équilibre du budget ordinaire à l'exercice propre se réalise grâce à la reprise de provisions pour un montant de 1.437.680,75€"

Nous sommes particulièrement interpellés par l'évolution des dépenses, elles augmentent de 1.400.000€ par rapport au budget 2025, dont :

- 630.000€ pour les dépenses de personnel,
- 220.000€ pour les frais de fonctionnement.

Ces augmentations appellent, à tout le moins, des explications claires et une réflexion de fond sur la soutenabilité de notre politique budgétaire.

Nous le répétons depuis le début :

la Commune dépense plus qu'elle ne gagne.

Et la situation devient encore plus préoccupante lorsque l'on regarde les projections financières de 2027 à 2031 : les déficits annoncés s'aggravent année après année, passant d'environ -1.200.000€ dès 2027 à près de -2.800.000€ en 2031.

Ces chiffres traduisent une perte progressive de maîtrise de nos finances communales. Sans boni à l'exercice propre, la Commune s'expose à une mise sous tutelle régionale avec une perte réelle d'autonomie financière. Face à cette trajectoire, il devient urgent d'agir. La majorité doit analyser en profondeur ses dépenses, car chaque dépense évitée est en réalité une recette préservée pour l'avenir.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas soutenir ce budget ordinaire 2026.



Budget CPAS

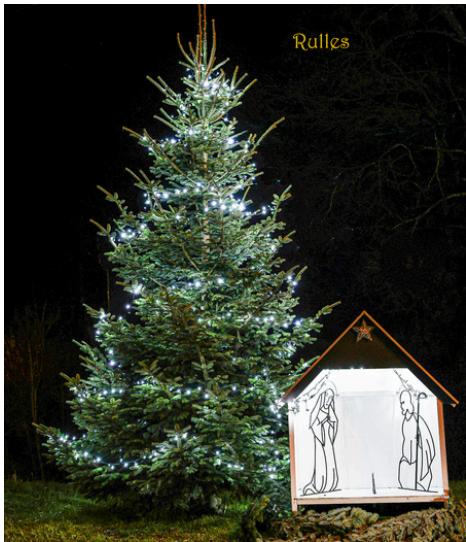
Le budget du CPAS est arrêté par le Conseil de l'action sociale et soumis à la tutelle spéciale d'approbation du Conseil communal, conformément à la loi organique du 8 juillet 1976. Le Conseil communal n'est donc pas appelé à rendre un simple avis, mais à exercer une compétence d'approbation, pouvant aller jusqu'à la modification ou à la non approbation du budget.



L'exercice de cette compétence suppose que le Conseil communal dispose d'un dossier complet. La circulaire budgétaire CPAS 2026 prévoit que le budget doit être accompagné d'annexes obligatoires, qui font partie intégrante du budget.

Or, à la lecture du dossier transmis, plusieurs annexes requises sont absentes ou incomplètes, sans qu'il soit ici question d'apprécier le fond du budget :

- la délibération in extenso du Conseil de l'action sociale arrêtant le budget ;
- le procès-verbal du comité de concertation visé à l'article 26, §2, de la loi organique ;
- la note de politique générale et le rapport prévus à l'article 88 de la loi organique ;
- les tableaux de synthèse ordinaire et extraordinaire, non datés ni signés par le directeur financier ;
- le tableau des emprunts ;
- celui des réserves et provisions ;
- la liste des garanties de bonne fin ;
- le tableau complet du personnel hors article 60 ;
- l'accusé de réception de l'envoi via StatRw des prévisions pluriannuelles ;
- ainsi que la preuve de la communication des documents budgétaires aux organisations syndicales.



L'absence ou l'incomplétude de ces pièces empêche le Conseil communal de disposer d'une information complète et vérifiable et fragilise juridiquement toute décision d'approbation au regard des exigences de motivation formelle.

Dès lors, sans nous prononcer sur le fond du budget, nous considérons que le Conseil communal ne dispose pas, à ce stade, des éléments nécessaires pour statuer valablement et nous avons voté non, en demandant que l'ensemble des annexes obligatoires soit communiqué préalablement à toute nouvelle délibération.

L'intervention communale est de 1.425.000€, en 2025 elle était de 1.275.000€.

Il est prévu l'engagement d'une personne supplémentaire au budget si cela est nécessaire. 98 personnes devraient être concernées par la réforme des droits au chômage et pourraient introduire une demande d'aide au CPAS et 30% devraient pouvoir en bénéficier durant l'année 2026. La 1ère année devrait être gérable grâce aux subsides promis par l'Etat.

N'oublions pas que le traitement de ces demandes doit se faire dans le respect de la dignité humaine qui est un droit fondamental et qui exige que chaque individu soit traité avec respect et valeur, indépendamment de ses caractéristiques personnelles.

Plan d'embauche

Le plan d'embauche est, par nature, un document de planification.

Il peut constituer une pièce informative ou, au maximum, un document d'orientation.

Le Conseil communal n'est pas tenu de se prononcer par un vote sur un plan d'embauche en tant que tel.

En revanche, le Conseil doit intervenir par décision formelle uniquement lorsqu'il s'agit :

- de modifier le cadre du personnel,
- de créer ou transformer des postes,
- ou de prononcer des nominations statutaires, lesquelles doivent alors faire l'objet de délibérations distinctes.

Or, le point qui est a été soumis au dernier Conseil communal, ne se limite pas à une information ou à une orientation.

Il autorise explicitement des recrutements et promotions sans s'appuyer sur un cadre du personnel formellement adopté et préalablement soumis à la négociation, et confond un document de planification avec des décisions statutaires.

Ces décisions ne sont donc pas conformes aux règles applicables.

Pour cette raison, et indépendamment de toute considération politique ou personnelle, nous avons voté contre ce point.

L'administration communale prévoit l'engagement de 7 nouvelles personnes en 2026.

Achat Trabelbo

Après analyse des pièces du dossier et des décisions antérieures du Conseil communal, il apparaît que la délibération soumise présente plusieurs illégalités et irrégularités.

Dans ces conditions, et au regard du respect des compétences du Conseil communal et des principes de légalité, nous considérons que le point ne peut être adopté en l'état.

Nous avons voté contre la délibération proposée.



Subsides

Octroi de subsides ordinaires récurrents aux ASBL communales et para communales :

- un subside ordinaire à l'ASBL Centre complexe sportif et culturel Le Pachis pour la prise en charge des salaires des membres du personnel engagés par l'ASBL, soit 320.000 € ;
- un subside ordinaire de 294.000 € à l'ASBL Bibliothèques publiques de Habay conformément à l'arrêté de reconnaissance, il est réparti comme suit :
 - Subvention communale bibliothèque : 275.000 €
 - Subvention communale bibliothèque - projet pédagothèque : 15.000€
 - Subvention communale bibliothèque - Partenariat crèche – bibliothèque - pédagothèque : 4.000€ ;
- un subside ordinaire de 190.000 € à l'ASBL Centre culturel de Habay conformément à l'arrêté de reconnaissance ;
- un subside ordinaire de 33.116,74 € à l'Agence de développement local Habay - Tintigny conformément à l'arrêté de reconnaissance ;
- un subside ordinaire de 13.346 € à l'ASBL Parc naturel de la Haute - Sûre Forêt d'Anlier ;
- un subside ordinaire de 118.728,87 € à l'Office du Tourisme de Habay pour le fonctionnement de l'année 2026.

Vente de matériel communal

Nous avons pris connaissance de la note interne de la Directrice Générale faisant fonction relative aux règles applicables à la vente publique de matériel communal.

Après analyse, il apparaît que la délibération soumise au Conseil ne correspond pas aux exigences légales et procédurales rappelées par l'administration.

Dans ces conditions, et indépendamment de toute considération d'opportunité, nous ne pouvons soutenir cette décision en l'état.

Nous avons voté dès lors contre le point.



Eau de distribution

Augmentation de la contribution au Fonds Social de l'Eau.

La Commune de Habay est responsable de sa distribution d'eau. C'est la seule activité commerciale exercée par la Commune.

Une activité commerciale est sensée ne pas être déficitaire.

En 2025, le résultat présumé est déficitaire de 100.000 € mais en 2026, le montant du déficit triple et avoisine les 300.000 €.

Le plan comptable, pièce indispensable pour cette activité, n'a plus été réalisé depuis 2017. Les investissements ne sont pas intégrés dans le coût vérité de distribution (CVD) faisant partie intégrante du prix de l'eau.

Une nouvelle surprise pour les citoyens quand ce CVD va enfin être actualisé. Il va y avoir une forte augmentation du prix de l'eau et on n'aura pas le choix...

Sacs bleus PMC



Des sacs gratuits pour la collecte PMC seront disponibles en cours d'année :

- Ménage d'une personne: 1 rouleau de 20 sacs
- Ménage de deux personnes: 2 rouleau de 20 sacs
- Ménage de trois personnes: 3 rouleau de 20 sacs
- Ménage de quatre personnes: 3 rouleau de 20 sacs
- Ménage de cinq personnes et +: 3 rouleau de 20 sacs



Conseil communal à Habay : assez d'improvisation, assez de déresponsabilisation du Collège

Le dernier Conseil communal à Habay a, une fois de plus, mis en lumière une dérive inquiétante dans la manière dont la majorité prépare les dossiers soumis au Conseil communal. Un certain nombre de points ont été, une fois de plus, rejetés ou reportés par notre groupe, non par calcul politique, mais parce que les dossiers étaient incomplets, erronés ou manifestement mal préparés.

Annexes manquantes au budget du CPAS, plan d'embauche sans cadre légal, pièces justificatives qui ne correspondent pas aux points soumis au vote, dossiers visiblement mal connus : comment peut-on sérieusement demander aux conseillers communaux de voter dans de telles conditions ?

Face à ces dysfonctionnements répétés, le Bourgmestre adopte systématiquement la même attitude : se décharger de ses responsabilités en rejetant la faute sur l'administration communale. Lors du dernier Conseil, cette attitude a franchi une ligne rouge, avec des mises en cause publiques du personnel communal, pourtant absent pour se défendre.

Les agents communaux travaillent dans un contexte de plus en plus difficile : surcharge de travail, complexité croissante des procédures, manque de moyens humains (pour cause de maladie), pression permanente. Malgré cela, ils continuent à assurer le service public avec professionnalisme, engagement et loyauté envers l'institution communale.

Les exposer publiquement ou en faire des boucs émissaires lors d'un Conseil communal est profondément injuste. Le personnel mérite du respect, du soutien et une direction politique claire – pas des reproches lancés sous le coup de l'énerverment.

Le Bourgmestre signe les rapports, préside le Collège et présente les points au Conseil communal. Il est donc pleinement responsable de la qualité, de la cohérence et de la complétude des dossiers soumis au vote. Le rôle du politique est d'encadrer, de vérifier et d'assumer – pas de se cacher derrière ceux qui travaillent sur le terrain.

Dans la note de politique générale du Bourgmestre, il est particulièrement problématique que des constats généraux et sévères soient posés publiquement sur le fonctionnement de l'administration, sans qu'aucun rapport objectivé, contradictoire ou formel n'ait été communiqué aux services ni au Conseil. Présenter l'administration comme devant être « redressée » relève d'une formulation excessivement autoritaire, qui engage implicitement les agents et fragilise la sécurité juridique de l'institution, alors même que ceux-ci agissent dans le cadre des décisions et des moyens arrêtés par le pouvoir politique.

La démocratie communale mérite mieux que des dossiers bâclés, une pression injustifiée sur le personnel et une fuite permanente des responsabilités.

